



**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU COMITE DIRECTEUR DE L'AVENIR D'ONNAING  
qui s'est tenue le jeudi 5 juin 2025  
dans la salle principale du club à ONNAING**

A 18h30, le président du club l'Avenir d'Onnaing, Monsieur Philippe Carpentier, constate que le quorum est atteint.

- Membres du Comité Directeur présents : 11 (à l'ouverture de la réunion)
- Adhérents nécessaires au quorum : 5 (coefficient fixé par l'article 7 des statuts du club)

Il déclare ouverte la réunion du Comité Directeur du club l'Avenir d'Onnaing.

Sont présents :

- Monsieur Carpentier Philippe ;
- Monsieur Cantillon Jean-Paul ;
- Monsieur Leclercq Bertrand ;
- Monsieur Gabelle Jean-Marc ;
- Monsieur Ludewig Frédéric ;
- Monsieur Angot Bernard ;
- Monsieur Cloet Bernard ;
- Monsieur Comida Antonio ;
- Monsieur Martin Guy ;
- Monsieur Quinchon Arnaud ;
- Monsieur Willerval Aurélien.

Sont absents :

- Madame Leclercq Caroline (arrivée 19h05) ;
- Monsieur Mikolajczak Didier.

**1 - Validation des procès verbaux des réunions de bureau du 26/12/2024 et du 08/04/2025 :**

Monsieur Philippe Carpentier, Président du club, met en évidence les points suivants contenus dans les procès-verbaux :

- Mise à jour du règlement intérieur :
  - \* Cas particulier des agents de police et de gendarmerie souhaitant tirer au sein de notre club. Cette information de la FFTir est incluse avec les conditions de port d'arme de service et leur usage aux pas de tir.
  - \* SIA : Afin d'aligner la politique du Ministère ainsi que celle de la Préfecture au sujet de l'impossibilité pour un membre de l'association comme pour son Président de demander les documents relatifs à l'usage d'une arme au sein du club avec le règlement intérieur du club, la demande des documents est supprimée de l'annexe relative au tir de contrôle.



\* Visiteurs : Dorénavant, un visiteur pourra être invité uniquement trois fois durant une année civile quels que soient les invitants.

- Ecole de tir :

\* Le bureau a décidé d'offrir à chaque enfant une carte cadeau d'un montant variable selon qu'il soit compétiteur ou non et un tee-shirt aux couleurs du club lors de la prochaine saison sportive.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les procès-verbaux des réunions de Bureaux du 26/12/2024 et du 08/04/2025.

### 2 - Point du règlement intérieur soumis à modification : dérogation au port des protections auditives :

Le règlement intérieur permet à ce jour une possibilité de dérogation au port des protections auditives aux pas de tir 25m et 50m. Le non-port est autorisé si une décharge est remise au Président. Il est fait remarquer par les participants la non-validité d'un tel document et les risques encourus par le club en cas de déclaration d'accident d'un adhérent.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le retrait du règlement intérieur de cette mention (aucune dérogation ne sera acceptée à présent).

### 3 - Travaux dévolus aux membres du Comité Directeurs ayant la charge de travaux électriques :

Il est rappelé qu'il faut mettre la priorité aux actions liées à la caméra 50m (poste destiné aux calibres à percussion centrale).

### 4 - Listes prévisionnelles des travaux :

La date des travaux estivaux étant prévue le week-end du 2 et 3 août 2025, le Comité Directeur liste les travaux nécessaires aux réparations et aux améliorations de l'environnement du club :

- Poursuite de l'allée vers le pas de tir 25m ;
- Nettoyage des buttes de tir aux pas de tir 25m et 50m ;
- Nettoyage du matériel entreposé à l'extérieur des bâtiments , côté pas de tir arbalète ;
- Evacuation du bois (caisses et planches) situé dans la zone à l'entrée du pas de tir 25m ;
- Désherbage ;
- Nettoyage des gouttières et des rigoles ;
- Ajout de protection antifeu aux pas de tir 25m et 50m (minimum 2 zones de tir par bâtiment) ;
- Porte et accès au pas de tir 25m sécurisé par un portail double (à confirmer en fonction des achats et accord de la mairie).

Monsieur Ludewig Frédéric, Secrétaire du club, prend l'action d'effectuer un affichage de la liste des travaux ci-dessus et de la présence des adhérents désireux de participer aux travaux.



#### 5 - Date de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 :

Le Comité Directeur fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du club le vendredi 10 octobre 2025 au soir dans la salle principale du club.

#### 6 - Repas club :

Sur proposition de monsieur Philippe Carpentier, Président du club, il sera organisé un repas club au sein des bâtiments du club le dimanche 31 août 2025.

Le nombre de personne est limité à 60 et pourront y assister les adhérents et leur famille proche (époux/épouse et enfants).

Le club sera fermé ce jour-là.

A la demande de monsieur Leclercq Bertrand, responsable de la Pléiade, il sera autorisé de faire les rattrapages ce jour-là jusqu'à 11h30.

#### 7 - Gestion des absences de compétiteurs aux dates réservées et payées par le club :

Monsieur Willerval Aurélien, responsable de la Gestion Sportive, fait observer aux membres du Comité Directeur que plusieurs compétiteurs se sont engagés dans des compétitions sans y participer. Cela a un coût financier pour le club qui paie les engagements.

Il est décidé qu'à partir de la saison 2025-2026 les compétiteurs engagés ne participant pas à leur(s) compétition(s) sans raison valable devront rembourser le club du montant de l'engagement financier réalisé par le club.

Dans ce cas, les compétiteurs seront prévenus par mail avec copie aux membres du Comité Directeur. En l'absence de remboursement, la cotisation annuelle de la saison suivante sera augmentée des montants dus.

Il sera fait un affichage et une communication vers les adhérents du club.

#### 8 - Questions du Comité Directeur :

Question de monsieur Quinchon Arnaud :

- Serait-il possible de faire des tirs avec des armes à munition à percussions centrales (9mm) hors caisson gros calibre (50m) avec un réducteur de son installé sur l'arme ? Cette demande fait suite à des mesures de bruit réalisés au pas de tir 25m.

Les membres du Bureau ne se prononcent pas et attendent de la part de monsieur Quinchon Arnaud une proposition de gestion de cette demande au pas (organisation, surveillance, restrictions, validation, ...). Le Bureau étudiera la proposition et informera de sa décision.



Note : Pour donner suite aux demandes des membres du Comité Directeur d'être plus informés aux sujets des actions de FFTir et du Bureau, celui-ci fera suivre l'ensemble des communications de FFTir et du Bureau aux membres du Comité Directeur.

A 20h30, le Président du club clôt la réunion du Comité Directeur.



Fonctions	Noms / prénoms	Date / Signatures
Président du club	Carpentier Philippe	02/08/2025 
1 <sup>er</sup> Vice-Président (rédacteur du procès-verbal)	Leclercq Bertrand	01/08/2025 
Secrétaire Général	Ludewig Frédéric	01/08/2025 

Tampon du club	
----------------	--